



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Compte administratif 2023

Service Public d'Assainissement Non Collectif

La compétence relative à l'Assainissement Non Collectif fait l'objet d'un budget annexe.

La section d'exploitation se présente de la façon suivante :

Chapitre	Intitulé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Budget 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	8 054,67 €	5 948,54 €	5 528,06 €	5 696,09 €	9 172,00 €	8 670,65 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	43 779,25 €	19 757,01 €	15 642,11 €	32 288,68 €	33 120,00 €	32 036,56 €
65	Autres charges de gestion courante	4 302,24 €	1 256,23 €	1 142,49 €	516,00 €	1 312,13 €	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	10 090,00 €	0,00 €			
002	Résultat de fonctionnement reporté					4 245,87 €	
Total dépenses d'exploitation		56 136,16 €	37 051,78 €	22 312,66 €	38 500,77 €	47 850,00 €	40 707,21 €

Chapitre	Intitulé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Budget 2023	CA 2023
70	Ventes des produits fabriqués, prestations de services, marchandises	42 260,00 €	11 475,00 €	15 970,00 €	13 740,00 €	47 850,00 €	35 210,00 €
74	Subventions d'exploitation	20 180,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
77	Produits exceptionnels	1 995,01 €	95,00 €	124,97 €	290,34 €	0,00 €	60,68 €
Total recettes d'exploitation		64 435,01 €	11 570,00 €	16 094,97 €	14 030,34 €	47 850,00 €	35 270,68 €

	Résultat d'exploitation de l'exercice	8 298,85 €	-25 481,78 €	-6 217,69 €	-24 470,43 €		-5 436,53 €
	Reprise du résultat N-1	43 625,18 €	51 924,03 €	26 442,25 €	20 224,56 €		-4 245,87 €
Résultat d'exploitation total		51 924,03 €	26 442,25 €	20 224,56 €	-4 245,87 €		-9 682,40 €

Les **dépenses d'exploitation** s'élèvent à **40 707,21 €** en 2023 contre 38 500,77 € en 2022.

La principale dépense consiste en la **refacturation de personnel** depuis le budget de la Communauté de Communes. Un agent dédié aux contrôles d'assainissement non collectif a été recruté en juin 2022. Il vient ainsi renforcer le service assainissement. Le montant refacturé est de **32 036,56 €** et représente 0,85 équivalent temps plein.

Les **charges à caractère général**, d'un montant de **8 670,65 €**, en 2023 intègrent pour l'essentiel :

- la location d'un véhicule : 4 773,64 €,
- le remboursement des frais d'affranchissement au budget principal : 1 626,76 €,
- l'entretien et réparation du véhicule : 1 243,20 €,
- le carburant : 773,79 €...

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **35 270,68 €** en 2023 contre 14 030,34 € en 2022.

Les produits liés à la **tarification des contrôles** comprennent :

- les contrôles sur les installations neuves (conception et réalisation),
- les contrôles sur les installations existantes (vérification).

En 2023, ce sont au total **387 contrôles** qui ont été réalisés, contre 160 en 2022 :

- 53 contrôles de conception,
- 33 contrôles de réalisation,
- 301 contrôles de vérification.

Les contrôles de vérification comprennent aussi bien les contrôles réalisés lors de cessions immobilières que les contrôles lors des campagnes.

Type de contrôle	Prix Unitaire	2021		2022		2023	
		Réalisé (Nombre)	Réalisé €	Réalisé (Nombre)	Réalisé €	Réalisé (Nombre)	Réalisé €
Contrôle de conception	75,00 €	54	4 050,00 €	37	2 775,00 €	53	3 975,00 €
Contrôle de réalisation	80,00 €	35	2 800,00 €	48	3 840,00 €	33	2 640,00 €
Contrôle de vérification	95,00 €	96	9 120,00 €	75	7 125,00 €	301	28 595,00 €
Total		185	15 970,00 €	160	13 740,00 €	387	35 210,00 €

Les campagnes de contrôle se sont poursuivies en 2023 avec les communes de Malause, Pommevic, Saint-Loup. Quant à la commune de Valence, ils ont débuté fin 2023 et se sont poursuivis au premier semestre 2024.

Le produit des contrôles s'élèvent ainsi à **35 210 €** en 2023, contre 13 740 € en 2021.

Les **produits exceptionnels** pour un montant de **60,68 €** correspondent à des recouvrements de recettes après admission en non valeur pour 45,78 € ainsi qu'à l'annulation d'une écriture de rattachement pour 14,90 €.

En tenant compte des éléments présentés, le **résultat de l'exercice 2023** est **déficitaire** pour un montant de **5 246,53 €**. Depuis 2020, les agences de l'eau ne subventionnent plus les budgets assainissement non collectif mettant ainsi en difficulté l'équilibre de ce budget.

En reprenant le résultat antérieur (- 4 245,87 €), le **résultat cumulé est déficitaire** de **9 682,40 €**. C'est pour cela, que lors de l'adoption du budget 2024, il a été décidé d'augmenter le tarif des contrôles.